











7 avril 2023



8h30-17h30

### PRÉSENTATION DU COLLOQUE:

L'obligation de compliance va prendre de plus en plus la forme de contrats. Cela tient à ce que les textes unilatéralement adoptés par les Autorités publiques obligent les opérateurs économiques à adopter des clauses pour
concrétiser les obligations légales de compliance, par exemple la prévention active contre la corruption ou la vigilance effective dans la chaîne de valeurs pour éviter les atteintes à l'environnement ou aux droits humains. Cela
vient aussi du fait que les entreprises, pour de multiples raisons, s'engagent afin de contribuer à ce que les Buts
Monumentaux de la Compliance soient efficacement atteints, le contrat étant le moyen le plus naturel, équilibré et
le plus souple pour y parvenir. De cette activité contractuelle multiple, qui peut se manifester soit par des contrats
complets, des "contrats de compliance", soit par des stipulations qui s'éloignent plus ou moins des réglementations,
le juge n'est jamais loin, parce que le juge est toujours, quel que soit le système juridique et le type de contrat,
actif en la matière. Le rapport général entre le Juge et le Droit de la Compliance vient de faire l'objet d'un cycle de
colloques et de la publication d'un ouvrage, La juridictionnalisation de la Compliance. Il s'agit donc ici de recentrer
la perspective sur ce qu'il advient lorsque le juge est face à un contrat qui a pour objet des enjeux de compliance
ou, à tout le moins, contient des stipulations de compliance. C'est l'objet de ce colloque et des articles qui s'en
suivront que d'étudier cette hypothèse qui devient de plus en plus fréquente et pourrait devenir l'ordinaire.









11h10

# Direction scientifique Walid CHAIEHLOUDJ et Marie-Anne FRISON-ROCHE

# Organisation pour l'Université de Perpignan Walid CHAIEHLOUDJ et Sarah ANDJECHAIRI-TRIBILLAC

8h30 Accueil du public et des participants 9h15 Ouverture du colloque > Yvan AUGUET, Président de l'UPVD Jacobos RIOS, Doyen de la faculté de droit de Perpignan > Tristan GERVAIS DE LAFOND, Premier Président de la Cour d'appel de Montpellier (Pressenti) > Jacques MALAVIALLE, Bâtonnier du Barreau des Pyrénées Orientales Mathieu DOAT et Walid CHAIEHLOUDJ, Directeur et directeur adjoint du Centre du droit économique et du développement Yves Serra, Professeurs à l'UPVD I - L'OFFICE GÉNÉRAL DU JUGE FACE AUX CLAUSES ET CONTRATS DE COMPLIANCE Présidence - Professeur Picod 9h30 Le juge et le contrat : bref retour sur une longue relation Yves PICOD, Agrégé des Facultés de droit, Professeur émérite à l'UPVD 9h45 Définition des clauses et contrats de compliance, entre la loi et le juge Marie-Anne FRISON-ROCHE. Agrégée des Facultés de droit. Professeur de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du Journal of Regulation & Compliance (JoRC) 10h10 L'engagement par les entreprises cruciales de conclure un contrat de compliance ou d'insérer des clauses de compliance dans leurs contrats. Des engagements à valider ou que le juge doit censurer ? Walid CHAIEHLOUDJ, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'UPVD, Membre du Collège de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie 10h30 Compliance et inexécution contractuelle: le choix des remèdes ? Thibault GOUJON-BETHAN, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Jean Moulin-Lyon 3 Hania KASSOUL, Maîtresse de conférences à l'Université Côte d'Azur 10h50 **Pause** 

Les clauses de compliance dans les pactes extrastatutaires, à la

Sandrine TISSEYRE, Agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université

recherche d'une efficacité

Toulouse 1 Capitole

## II - L'ÉVOLUTION DE L'OFFICE DU JUGE FACE À UNE MATIÈRE CONTRACTUELLE IMPRÉGNÉE DE COMPLIANCE

Présidence - Professeure FRISON-ROCHE

11h30	Le juge face aux clauses de compliance dans les contrats internationaux Rebecca LEGENDRE, Agrégée des Facultés de droit, Professeur à l'Université Paris Nanterre
11h50	Juges du droit des entreprises en difficulté et obligations de compliance Jean-Baptiste BARBIÈRI, Maître de conférences à l'Université Paris-Panthéon- Assas
12h10	Échange avec la salle
12h30	Pause déjeuner
14h00	Le juge et les clauses de compliance dans les baux commerciaux Sarah ANDJECHAIRI-TRIBILLAC, Maître de conférences à l'UPVD
14h20	Les régulateurs bancaire et financier face aux contrats de compliance dans leur office juridictionnel Nicolas IDA, Maître de conférences à Aix-Marseille Université
14h40	La compliance, le juge et l'assurance : vers de nouveaux risques assurables ? Antoine TOUZAIN, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université de Rouen
15h00	Contrat de travail, compliance et juge social  Marc SEGONDS, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole
15h20	L'intensité du contrôle du juge sur les clauses de compliance dans le cadre du devoir de vigilance Grégoire LERAY, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'Université Côte d'Azur
15h40	Échange avec la salle
16h00	Pause

### 16h30 III - TABLE RONDE - LE REGARD DE LA PRATIQUE

Modérateur - Professeur CHAIEHLOUDJ

#### Interventions de :

- Maître Marie-Charlotte LEFEBVRE, Avocate au barreau des Pyrénées Orientales, Membre du Conseil de l'Ordre
- Maître Arnaud TRIBILLAC, Avocat au barreau des Pyrénées Orientales, Ancien bâtonnier, Président de la Conférence des bâtonniers du grand sud-ouest, Ancien président du conseil de discipline du ressort de la Cour d'appel de Montpellier, Membre du conseil de l'ordre
- > Maître Cristelle CANOVAS-GADEL, Présidente de la chambre des notaires des Pyrénées Orientales
- > Maître Éric POUJADE, ancien bâtonnier du barreau des Pyrénées Orientales, Médiateur judiciaire et conventionnel

#### **17h10** RAPPORT DE SYNTHÈSE

### Le juge face aux clauses et aux contrats de compliance

Marie-Anne FRISON-ROCHE, Agrégée des Facultés de droit, Professeur de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du Journal of Regulation & Compliance (JoRC)

Alex NICOLLET, Journal editor, Journal of Regulation & Compliance (JoRC), assistant scientifique du colloque

#### Formation continue:

- > La matinée sera validée pour 4h de formation.
- > L'après-midi sera validée pour 4h de formation.
- > La journée sera validée pour 8h de formation
- > Une attestation de présence sera délivrée ultérieurement.

CONTACT



